

„ toujours à nous comme de simples spectacles ;
 „ ils mettent le cœur en mouvement par les biens
 „ qu'ils promettent, par les maux dont ils mena-
 „ cent. C'est dans ces différentes facultés des sens,
 „ de l'esprit & du cœur, que la nature a ouvert les
 „ sources du plaisir & de la douleur. Ce qui exerce
 „ ces puissances sans les fatiguer; ce qui est de
 „ nature à nous prouver leur perfection ou à nous
 „ la faire espérer, fait sur nous une impression
 „ agréable. L'expérience le démontre, & ce prin-
 „ cipe Physique en se développant, va nous offrir
 „ tous les principes de la morale. Première loi
 „ des sentimens. Il y a un sentiment agréable atta-
 „ ché à l'exercice de nos facultés. Seconde loi des
 „ sentimens. Tout objet qui est de nature à exercer
 „ nos facultés sans les fatiguer, est revêtu d'agrémens.
 „ Troisième loi des sentimens. Les biens utiles
 „ ont pour agrémens ce qu'ils en empruntent des
 „ biens agréables dont ils promettent ou assurent la
 „ possession. Ces différentes loix s'expliquent par des
 „ réflexions sentées sur une infinité de sujets que nous
 „ n'approfondissons pour l'ordinaire qu'à demi, qui
 „ nous paroissent opposés, mais que la méditation
 „ rappelle au même centre en justifiant qu'ils en par-
 „ tent, & qu'ils doivent tous également concourir à
 „ former la chaîne de notre bonheur. Tout cela con-
 „ duit à l'auteur des sentimens agréables, & rien ne
 „ fait plus d'honneur à M. de P** que son atten-
 „ tion à justifier la Providence dans la distribution
 „ qu'elle fait des sentimens douloureux & agréables,
 „ contre les raisonnemens de Bayle & de ceux qui
 „ pensent comme lui. Nous exhortons à lire tout cet
 „ endroit de l'ouvrage. . . Nous ne pouvons pour-
 „ tant nous refuser d'en citer du moins un passage. . .
 „ Placés dans l'Univers comme dans le jardin d'E-
 „ den, si la Providence nous défend l'usage d'un
 „ fruit